

Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2

Monsieur le président,
Monsieur le commissaire,
Mesdames et messieurs,

Mon nom est Annick Landry et je siége au comité exécutif du Syndicat des Spécialistes et Professionnels d'Hydro-Québec (Section locale 4250 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique). J'occupe le poste de vice-présidente pour la Région Centre et Nord du Québec dont la centrale nucléaire de Gentilly-2 fait partie. Je suis accompagnée de Monsieur Louis Rivard qui travaille à la centrale et qui pourra m'aider à répondre à vos questions, si nécessaire.

À la demande des membres y travaillant, je me présente devant cette commission afin de supporter la réalisation du projet et ainsi sauvegarder ces emplois spécialisés dont la région du Centre-du-Québec et de la Mauricie a tant besoin.

En janvier 2004, 790 personnes travaillaient à la centrale nucléaire de Gentilly-2 dont 83 « spécialistes », soit environ 10% du nombre total d'employés. Le profil démographique est le suivant :

Statut d'emploi	Âge	Nombre	%
73 employés permanents (88 %)	Moins de 35 ans	11	15,1
	35-39 ans	11	15,1
	40-44 ans	16	21,9
	45-49 ans	13	17,8
	50-54 ans	13	17,8
	55 ans et plus	9	12,3
10 employés temporaires (12 %)	Moins de 35 ans	6	60
	35-39 ans	2	20
	40-44 ans	2	20

De ce nombre, environ 20% sont des femmes. Les « Spécialistes » constituent une classe d'employés hétérogènes, tant par leur formation que leur expérience. Certains sont diplômés d'université dans des domaines comme l'informatique, l'administration, la comptabilité, les sciences pures (chimie, biologie et physique) et autres. Environ la moitié de ce groupe occupe maintenant un poste de « Spécialiste » après avoir œuvré pendant de nombreuses années dans les groupes d'exploitation ou d'entretien de la centrale. Nos membres occupent des postes tels que chargé d'équipe, chimiste, chargé de logiciels/informatique, chargé de projet, concepteur en développement informatique, analyste, documentaliste, chargé de planification & contrôle de gestion, conseiller, chargé de programme de formation et autres.

1. Le projet

À notre avis, il y a eu beaucoup de confusion lors de la phase 1 des délibérations de votre commission quant à la notion du projet. Selon le contexte légal, tant provincial que fédéral, ledit projet correspond au besoin qu'a Hydro-Québec Production d'agrandir et/ou d'aménager des aires de stockage des déchets radioactifs et du combustible irradié, découlant de l'exploitation actuelle et future de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Nous reconnaissons qu'il est légitime que les citoyens du Québec et, par prolongement démocratique, votre commission, s'intéressent à la provenance de ces matières radioactives et à la nécessité d'en générer d'autres.

Hydro-Québec Production a eu l'honnêteté intellectuelle et la transparence d'inscrire le mot « Réfection » dans le titre du projet. Au cœur du débat actuel repose la nécessité de répondre à la question suivante :

« Est-il opportun de maintenir la centrale en exploitation? »

2. Notre intérêt face au projet et à la réfection de Gentilly-2

Nous nous intéressons à ce projet et au présent débat, notamment parce que la carrière et la qualité de vie de nos membres et de leurs familles sont en jeu. Nous sommes d'avis que le maintien et l'amélioration des connaissances du domaine « nucléaire » et de cette culture scientifique spécialisée est un atout considérable pour le Québec.

Hydro-Québec Production collabore depuis plusieurs années :

- avec l'Université Laval, pour réaliser des travaux et recherches en chimie et en radioactivité environnementale;
- avec l'École Polytechnique, pour réaliser des travaux et recherches en physique fondamentale et en génie nucléaire;

- avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui joue un rôle de premier plan dans la formation de personnel qualifié.

De plus, plusieurs dizaines de diplômés dans les disciplines couvertes par les spécialistes ont bénéficié, au fil des ans, de l'opportunité de stages offerts en nos murs, leur procurant le tremplin nécessaire et souvent indispensable à l'entrée sur le marché du travail

La conséquence directe et immédiate d'un arrêt de la centrale de Gentilly-2 est l'abandon de ce domaine spécialisé et la perte d'une expertise qui contribue au rayonnement international de la société québécoise.

3. Impacts du projet

L'étude d'impact sur l'environnement et les documents de support déposés par Hydro-Québec Production ont porté sur les 3 volets du développement durable. En effet, les impacts du projet et de la poursuite de l'exploitation jusqu'à l'horizon 2035 ont été documentés sous les angles environnementaux, économiques et sociaux.

Du point de vue environnemental, les installations de stockage proposées par le promoteur correspondent aux attentes réglementaires québécoises et canadiennes. Les impacts environnementaux négatifs de la réalisation des différentes phases (construction, exploitation et déclassé) du projet sont négligeables. Quant aux impacts découlant de l'exploitation des installations nucléaires de Gentilly, ils sont très faibles pour l'environnement et la population. En effet, les rejets radiologiques annuels de la centrale de Gentilly-2 se traduisent par une exposition équivalente à la dose de source naturelle que reçoit un québécois durant 2 jours. La Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire qualifie de « négligeable » un tel impact.

Quant aux impacts économiques découlant de la réalisation du projet et de la réfection de Gentilly-2, ils sont positifs pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Les retombées économiques liées aux salaires de nos membres sont régionales et importantes pour les communautés.

Socialement parlant, les impacts sanitaires de la centrale, s'ils existent, n'ont pu être mis en évidence ni mesurés dans la population par les experts du Ministère de la Santé. Les impacts directs sur la santé des travailleurs de la centrale sont encadrés par les normes canadiennes de radioprotection. Ces normes sont établies de façon à prévenir l'apparition d'effets précoces (à court terme) chez les travailleurs et à minimiser le risque d'apparition de cancers radio induits ou d'effets héréditaires. Tous les employés sont formés en radioprotection et ils acceptent les risques inhérents à leur statut de « travailleur du secteur nucléaire » en signant un formulaire à cet effet.

Il existe bien une problématique de perception du risque chez certaines personnes et l'opposition à la poursuite de l'exploitation de la centrale Gentilly-2 est réelle. Toutefois, le complexe nucléaire de Gentilly fait partie du paysage régional depuis les années 60. La centrale de Gentilly-2 a été construite dans les années 70 et est en exploitation commerciale depuis 1983. Les résultats du sondage réalisé dans le cadre du projet démontrent bien que la très grande majorité des répondants acceptent la réalisation du projet et la poursuite de l'exploitation de Gentilly-2 jusqu'à l'horizon 2035.

4. Recommandations pour l'implantation du projet

1. Un programme d'information publique devrait être mis en oeuvre par Hydro-Québec Production afin de faire circuler des données factuelles traitant de l'industrie nucléaire. Certains éléments du programme pourraient être, par exemple, l'organisation de rencontres annuelles avec le milieu, l'aménagement d'un centre moderne d'interprétation du nucléaire, la mise sur pied d'un réseau de conférences adaptées pour les institutions d'enseignement primaire et secondaire de la région, voire même de la province.
2. Hydro-Québec Production a fait un effort dans le cadre du présent projet pour rendre disponible ses documents via l'Internet dès leur parution. Cette pratique doit être encouragée et s'appliquer également aux nombreux documents qui sont acheminés annuellement aux organismes réglementaires.
3. La collaboration d'Hydro-Québec Production avec les universités doit être maintenue et des outils de formation doivent être développés, notamment par le développement et la distribution d'une trousse d'information à l'intention des professeurs et étudiants des niveaux primaire, secondaire et collégial.
4. Les travaux de réfection de la centrale nécessiteront de nombreuses interventions humaines en milieu radiologique. Des efforts particuliers et extraordinaires sont requis pour minimiser les impacts sur les travailleurs lors du retubage du réacteur. Un comité ad hoc paritaire d'optimisation de la radioprotection doit être mis sur pied dans les meilleurs délais possibles.

5. Acceptabilité du projet

Les enjeux du projet sont la protection de la :

- qualité de vie des citoyens ;
- santé des humains;
- qualité de l'environnement physique et biologique.

Nous avons pris connaissance des conclusions des études déposées dans le cadre du présent projet et nous sommes d'avis que les impacts sont acceptables pour l'environnement et la population. Ni la qualité de vie des citoyens, ni la santé des humains et ni la qualité de l'environnement physique ou biologique ne sont en jeu. En conséquence, le Syndicat des Spécialistes et Professionnels d'Hydro-Québec supporte la réalisation du projet d'agrandissement des installations de stockage des déchets radioactifs et la réalisation de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Nous vous demandons donc de recommander au ministre de l'environnement du Québec d'autoriser le projet.

Je vous remercie de votre attention et nous sommes disposés à répondre aux questions que notre bref mémoire pourrait soulever.